

HV/ad  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-65 du 4 Mars 1977

portant nomination des membres et du Président du Conseil d'Administration de la "BENINOISE"

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;  
VU le décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU l'Ordonnance N° 75-46 du 25 juillet 1976 portant prise en charge par l'Etat de la Société des BRASSERIES DU DAHOMEY (SOBRADO) ,  
VU l'Ordonnance N° 74-75 du 16 décembre 1974 régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;  
VU le décret N° 77-64 du 4 Mars 1977, portant approbation des Statuts de "LA BENINOISE".

SUR Proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat  
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de "LA BENINOISE" :

- Les Camarades :
- HOUSSOU Armand Fréjus : Représentant le Conseil National de la Révolution  
GODONOU Ernest : Représentant le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat  
LEKE Laurent : Représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme  
GBAGUIDI Antoine : Représentant le Ministre du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures.  
HOUSSOU Sylvestre : Représentant le Ministre des Finances  
HOUINSA Dominique : Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail

.../...

ASSOGBA Michel : Représentant le Ministre de la Santé Publique  
GNONHOUE Hubert : Représentant le Ministre du Développement Rural  
et de l'Action Coopérative  
MOROU Alassane : Représentant du Personnel de  
"LA BENINOISE".  
AINONTCHE Emilo : " "  
BASSAN Jean : " "  
SONOU Pascal : " "  
SOSSOU Jean : " "  
ANLON Léandre : Le Commissaire du Gouvernement

ARTICLE 2.- Le Camarade GODONOU Ernest est nommé président du  
Conseil d'Administration de ladite Société.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions anté-  
rieures contraires sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Mars 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie et de  
l'Artisanat,

Mathieu KERNEKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4  
MIA 5 autres Ministères 14 SPD 2 BN 2  
DPE-DGAJL-INSAE 6 IEAA-IEEF-DCCT-ONEPI  
Gde Chanc. 5 Chamb. Com 4 UEB-FSJEPI 4  
Membres du C.A. 14 "LA BENINOISE" 15  
JORPB 1.-

  
Barthélémy OHOUENS